

de la Couronne, nous aurions peut-être un autre scandale à dévoiler au peuple canadien, parce qu'on a sûrement restreint la portée de l'enquête que cette force policière s'est vu imposer.

Pour satisfaire mon ami, de l'autre côté, qui cherche à changer la question—il est mon ami à certaines occasions, mais pas toujours—je le renverrais à la page 10576 du *hansard* du 23 novembre 1964, où est consignée l'interpellation suivante, lancée pendant que le député du Yukon avait la parole:

L'hon. M. Pickersgill: D'autres atteintes à la réputation!

C'est ce que le ministre a dit. Il l'a crié et il devrait maintenant s'excuser auprès de la Chambre.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député lirait-il le contexte, car ce n'est sûrement pas très juste de lire ces mots sans dire à quoi ils s'appliquaient?

L'hon. M. Churchill: Le ministre des Transports peut faire son propre discours. Quand il le fera, je l'aiderai comme il m'a aidé. Permettez-moi de continuer. Je veux parler de ce que le premier ministre a dit. Le premier ministre dit maintenant: «Nous devons nous occuper de l'intervention sinistre et croissante de la pègre dans la politique».

L'hon. M. Starr: Il veut dire la politique libérale.

L'hon. M. Churchill: Comme en fait foi la page 10617 du *hansard* du 24 novembre 1964, le député du Yukon a demandé qu'on le fasse, et je le cite:

...ou songera-t-il peut-être à la constitution d'une commission royale, par exemple, chargée de faire enquête, non seulement sur les questions dont le ministre de la Justice a parlé, mais sur d'autres questions, particulièrement la possibilité que certains organismes internationaux du crime se soient infiltrés dans d'autres bureaux des ministres de l'État?

Voici la réponse du premier ministre:

Monsieur l'Orateur, c'est là une tout autre affaire dont le champ est très vaste et qui nécessiterait beaucoup d'études et de discussions. Si mon honorable ami a des preuves à l'appui de cette très grave déclaration, il pourra peut-être nous les soumettre afin que nous puissions prendre les dispositions qui s'imposent.

Les preuves ont été présentées par la Commission Dorion. Le premier ministre est-il prêt à prendre les mesures nécessaires? Sept mois et demi se sont écoulés. Il a dit que cela nécessiterait beaucoup d'études.

Le 13 avril, le député de Cumberland a soulevé la même question et demandé qu'une commission royale fasse enquête sur l'infiltration de la pègre internationale dans les hau-

tes sphères du gouvernement. Le premier ministre dit maintenant que «nous devons nous occuper de l'ingérence sinistre et croissante de la pègre dans la politique». Il faut sûrement qu'il s'en occupe bientôt. Il n'est pas douteux qu'il doit faire le ménage, et non se contenter de la polka des chaises. Je crois qu'il devra aussi réfléchir encore sur son parti. Le rapport de la Commission Dorion parle au moins 20 fois des contributions aux caisses électorales de parti.

M. Nielsen: La caisse du parti libéral.

L'hon. M. Churchill: On y fait mention du secrétaire-trésorier de l'organisation libérale, je crois, dont le nom figurait dans un dossier et qui semble avoir demandé à être tenu au courant de l'affaire Stonehill. Tout au long du rapport, page après page, il est fait mention des caisses de parti, de Rivard, le bon ami du parti, de l'aide fournie durant les campagnes électorales, des contributions, des \$60,000 qui auraient été disponibles si Rivard avait obtenu sa libération sous caution.

Ces choses replongent le parti libéral dans l'humiliation où il était après les scandales de la fin des années vingt. Qu'est-il arrivé à ce grand parti pour qu'il se trouve des trafiquants de narcotiques parmi ses amis? Que se passe-t-il dans les hautes sphères du parti libéral? Lorsque des chefs de cabinet et des secrétaires parlementaires du premier ministre lui-même et de l'ancien ministre de la Justice ont mentionné le nom de Rivard, cela a-t-il dit quelque chose à ces messieurs? Bien sûr. Ils savaient qui il était: un trafiquant de narcotiques réputé l'ami du parti libéral.

Nous en sommes arrivés à un triste état de choses. Le ministre n'agit pas. Où était-il en novembre et en décembre, quand la Commission royale a été instituée et que nous discutons de la question à la Chambre? Il faisait une campagne électorale, au lieu d'accomplir ici son devoir. Le premier ministre nous promet maintenant d'agir. Il se dépeint lui-même, à l'écran de la télévision, comme un homme d'action. Quelles mesures a-t-il prises? Tout ce qu'il nous a donné hier, c'est une très brève déclaration au sujet de la démission du ministre de la Justice. Mais alors, il dit au grand public, à la télévision: «Nous devons mettre un frein à la pénétration sinistre et croissante du crime dans la politique.»

Pourquoi ne s'en est-il pas occupé en septembre 1964, quand le nom de Rivard a été mentionné et quand il a découvert par la suite, après que sa mémoire lui fut revenue, que certaines gens très proches de lui avaient des rapports avec cet homme? Nous trouvons